**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAILLAC GRAULHET**



**SCHÉMA TERRITORIAL ÉDUCATION ET FAMILLE (STEF)**

**ORIENTATIONS**

**ET PLAN D’ACTION**

#### CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) PROJET ÉDUCATIF COMMUNAUTAIRE (PEC)

2023-2027



# INTRO

**En 2023, la Communauté d’Agglomération Gaillac Graulhet s’est engagée dans l’élaboration d’un Schéma Territorial Education Famille (STEF)** lequel est alimenté par l’ensemble des dispositifs, schémas, projets stratégiques du territoire et garant de la transversalité des actions portées en direction des familles.

Durant cette même année, les enjeux, les valeurs, les objectifs stratégiques et généraux du STEF ont été définis pour 2023-2027.

De janvier à juin 2024, plus de 15 réunions de travail sur 5 secteurs géographiques ont réunis 227 élus communaux et communautaires, partenaires, acteurs éducatifs et représentants de parents, afin de co-construire le Plan d’action du STEF.

La version finale de ce Plan d’action a été présentée et approuvée par la soixantaine de participants à l’Atelier de restitution du 13 juin au Centre de Ressources de la CAGG à Técou.

Le STEF constitue aujourd’hui un réel outil de travail pour les professionnels de l’agglomération Gaillac-Graulhet et son plan d’action donne du sens à leur métier. Il est le socle commun des pratiques éducatives et pédagogiques des acteurs éducatifs communautaires, communaux et associatifs intervenant en direction des publics de 0 – 25 ans et leur famille.

#### Ces orientations et plan d’action se déclinent en :

6 axes

24 objectifs

23 champs d’action

Ce document fait suite au document cadre STEF que vous retrouverez sur votre portail :

[www.gaillac-graulhet.fr](http://www.gaillac-graulhet.fr/) > Rubrique VOTRE AGGLO > Votre agglo s’engage > Un engagement politique et opérationnel fort > Schéma Territorial Éducation Famille (STEF).

**AXE 1**

# MAILLER LE TERRITOIRE

**AVEC DES SERVICES QUI FACILITENT**

**LA CONSTRUCTION ET LA**

**CONCILIATION DE LA VIE SOCIALE, PROFESSIONNELLE ET FAMILIALE**

***Consolider et développer l’offre d’accueil en réponse aux besoins et attentes des familles***

### Maintien et consolidation de l’offre d’accueil et du travail partenarial

* + Promotion des métiers de la petite enfance
  + Poursuite du travail pluridisciplinaire pour promouvoir le métier d’assistant.e maternel.le
  + Consolidation de l’accompagnement des porteurs de projets MAM par le Relais Petite Enfance
  + Création d’un fonds de concours spécifique pour les communes soutenant les projets MAM
  + Consolidation du partenariat avec les gestionnaires associatifs
  + Renforcement et généralisation d’actions autour du vivre ensemble

### Déploiement de nouvelles offres d’accueil, tarifaires et de proximité

* + Création de places en crèche sur les secteurs en tension
  + Réflexion sur l’adaptation des réponses en matière d’horaires d’ouverture
  + Transformation de garderies en Accueil de Loisirs Associé à l’École (ALAE)
  + Harmonisation des tarifs des services périscolaires et extrascolaires
  + Développement des actions « aller vers » jeunesse
  + Développement des actions « aller vers » culture
  + Déploiement d’une interface (Portail Familles) pour les parents des enfants de 3 à 11 ans en complément du Portail Petite Enfance

***Viser une équité et une accessibilité de l’offre d’accueil***

### Organisation de grands projets transversaux de territoire

* + Mise en place d’une journée de la jeunesse
  + Organisation de grands projets culturels territoriaux et participatifs

### Montée en compétences des professionnels

* + Déploiement de groupes d’échanges de pratiques et/ou d’analyse de pratiques professionnelles (GAP) de la petite enfance à la jeunesse
  + Mise en place de formations adaptées aux besoins des agents et intégrées au Plan de formation de l’agglomération
  + Organisation de rencontres professionnelles
  + Constitution de ressources pédagogiques

### Accessibilité au numérique

* + Poursuite de l’action et coordination des médiateurs numériques sur l’agglomération, les communes et dans certains structures (MJC, Maison France Service, EVS, CS, …)

***Amplifier la coopération entre communes et GGA dans les domaines dont les responsabilités sont***

***partagées***

### Mise en place d’instances fédératrices, d’échanges et de réflexion

* + Animation de groupes de travail
  + Création d’un comité de coordination jeunesse 11 – 17 ans

***S’inscrire dans une démarche de prévention***

### Prévention et réussite éducative à l’échelle du territoire

* + Maintien et consolidation des 2 PRE et généralisation de la réussite éducative à l’échelle du territoire
  + Dispositif de veille à la prévention, sécurité et tranquillité publique
  + Accueil des enfants et des jeunes exclus temporairement des établissements scolaires dans les structures de jeunesse
  + Travail sur le décrochage avec la Plateforme de Suivi et d’Appui des Décrocheurs (PSAD), la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLSD), …

**AXE 2**

# GARANTIR

## UNE OFFRE ÉDUCATIVE COHÉRENTE

**ET DE QUALITÉ**

***Favoriser la continuité et la réussite éducative***

### Renforcement des relations avec les acteurs associatifs, institutionnels et de la société civile

* + Consolidation des relations avec l’Education Nationale, Canopé
  + Poursuite des collaborations avec les fédérations (sportives, culturelles, éducation populaire, acteurs médico-sociaux, …)
  + Élargissement des relations avec le réseau artistique et culturel
  + Association du CODEV aux travaux et réflexions de la CTG

### Construction du Parcours de l’enfant

* + Poursuite des actions autour du jeu, de la nature et de l’éveil artistique et culturel pour le jeune enfant (0-3)
  + Mise en place de parcours citoyens, culturels, artistiques, sportifs et environnementaux pour l’enfant (6-11)
  + Impulsion d’actions communes facilitant la continuité éducative et la co-éducation dans chaque temps de l’enfant et du jeune

***Co-construire une politique jeunesse avec les acteurs du territoire***

### Promotion, mobilisation et soutien à l’engagement des jeunes

* + Développement d’une formation BAFA à l’échelle territoriale
  + Développement et accessibilité de l’information jeunesse dans les zones du territoire non pourvues
  + Promotion du dispositif Service Civique

***Favoriser l’autonomie, l’engagement et l’insertion des jeunes (16 – 25 ans)***

### Promotion et soutien des formations en alternance, accompagnement des jeunes en recherche de stages

* + Accompagnement de jeunes dans le cadre du Plan stage et apprentissage

**AXE 3**

# ACCOMPAGNER

## LA FONCTION PARENTALE

***Soutenir la participation et l’engagement des parents Conforter le rôle et la place du parent***

### Consolidation et généralisation du Parcours du parent

* + Co-construction d’actions parents/ communauté éducative
  + Développement de temps d’échanges et de rencontres avec les parents
  + Identification et développement, le cas échéant, d’un lieu ressources information/Point Information Familles/ Espace Familles par secteur géographique
  + Réflexion sur l’organisation de l’accueil des familles dans les structures Petite Enfance / Enfance

***Renforcer le maillage territorial et la coordination des actions parentalités***

### Déploiement d’actions parentalité dans les zones non pourvues et consolidation de l’existant

* + Coordination des acteurs parentalité à l’échelle du territoire
  + Création d’un LAEP itinérant

**AXE 4**

# RENFORCER

## LA SOLIDARITÉ ET LA COHÉSION

**SOCIALE, DÉVELOPPER L’ACCÈS AUX DROITS**

***Identifier et Faire connaître les problématiques et priorités en matière de santé publique***

### Sensibilisation et promotion de la santé physique

* + Promotion du Manger-Bouger

### Veille et sensibilisation en faveur de la santé mentale

* + Poursuite du Conseil local de santé mentale à Gaillac
  + Travail sur la prévention des violences, des addictions, des conduites à risques et sur le harcèlement

***Développer des solutions adaptées aux publics en situation de vulnérabilité et/ou dans un***

***parcours d’insertion***

### Accompagnement des familles en situation de vulnérabilité

* + Évaluation de l’expérimentation du dispositif à vocation d’insertion professionnelle (AVIP) en crèche et poursuite le cas échéant
  + Apprentissage de la langue française

***Encourager les initiatives des habitants et des associations***

### Soutien à la participation des publics sous toutes ses formes

* + Repérage et accompagnement des Conseils de Jeunes (municipaux, par bassin de vie)
  + Consolidation et développement de la participation des habitants
  + Développement des actions « aller vers » AVS

***Renforcer l’accueil inclusif des enfants en situation de fragilité, d’handicap ou à besoins***

***spécifiques***

### Consolidation de l’accueil et de l’accompagnement inclusif des publics et sensibilisation des professionnels

* + Sensibilisation à la différence et à la richesse des complémentarités humaines par notamment la poursuite du Plan d’accueil inclusif au sein des structures d’accueil du jeune enfant et de loisirs

***Lutter contre toutes les formes d’inégalité***

***Coordonner les dispositifs de droit commun et spécifiques, Favoriser la coopération institutionnelle***

### Mobilisation des services et des partenaires autour de la réussite éducative

* + Articulation des Projets Educatifs sur l’ensemble des temps de l’enfant et du jeune (structures petite enfance, accueils de loisirs enfance et jeunesse, établissements scolaires, …)

**AXE 5**

# AGIR

## POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN

**ET DURABLE**

***Renforcer la démarche d’éco-exemplarité dans les structures accueillant du public Sensibiliser les familles en matière de santé environnementale***

### Sensibilisation et promotion de la santé sociale et environnementale

* + Amélioration du patrimoine bâti et naturel
  + Poursuite du nettoyage au naturel
  + Lutte contre les polluants (perturbateurs endocriniens)
  + Sensibilisation et promotion des gestes et pratiques éco-responsables auprès des enfants, des jeunes et des familles

***Mobiliser les acteurs du STEF sur les enjeux de transition écologique***

### Emergence d’une culture commune autour de la santé

* + Réflexion transversale à poursuivre dans la dynamique du groupe de travail Santé et Santé Environnementale (SSE)
  + Inventaire des actions mises en œuvre dans les services et mise en lien des actions, des programmes et des plans régionaux et départementaux

**AXE 6**

# FAVORISER

## LA MOBILITÉ ET L’ACCÈS AU LOGEMENT

***Proposer des déplacements alternatifs sécurisés, confortables et compétitifs***

***Créer du lien social grâce à une dynamique qui mixe offres de mobilité, voirie et déplacements Conforter la culture de la mobilité durable sur le territoire***

### Amélioration de l’offre communautaire de mobilité

* + Organisation des réseaux urbains collectifs et du service du Transport A la Demande (TAD)
  + Développement de la mobilité partagée
  + Développement des modes actifs
  + Promotion de la mobilité durable

***Produire une offre d’habitat social nouvelle, adaptée aux besoins et durable***

***Porter une attention particulière aux besoins en habitat des publics fragiles et Favoriser leur accès***

***au logement***

### Promotion et soutien des différentes formes de logement, accompagnement des publics jeunes et des gens du voyage, particulièrement les plus vulnérables

* + Promotion des outils, acteurs et dispositifs existant en faveur du logement des jeunes dans le parc privé
  + Lancement d’une étude de Maîtrise d’Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour les gens du voyage sédentarisés et en voie de sédentarisation

**COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION GAILLAC-GRAULHET**

05 63 83 61 61

Técou BP 80133 | 81604 Gaillac+

[www.gaillac-graulhet.fr](http://www.gaillac-graulhet.fr/)



**AVEC LES PARTENAIRES SIGNATAIRES DE LA CTG ET DU PEC**

